

Demande d'autorisation de capture et de transport de poissons au titre de l'article L.436-9 du code de l'Environnement

Dossier à adresser par le demandeur à l'adresse suivante :

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de l'Environnement
100 avenue Winston Churchill
62022 ARRAS CS 10007**

Compte tenu de la consultation du public de 21 jours, le délai d'instruction des demandes est de deux mois.

Les demandes incomplètes ne pourront pas être traitées

DEMANDEUR :

Identité :
Qualité :
Adresse :
Tél :
Email :

RESPONSABLE(S) DE L'EXECUTION MATERIELLE DES OPERATIONS :

NOM Prénom	Fonction

Personnel technique : oui non

compétences techniques : diplômes ou attestations de compétences prévus par l'arrêté du 8 novembre 2016 modifiant l'arrêté du 06 août 2013. [Accès Legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Dates de début et de fin pour laquelle est demandée l'autorisation :

du au

DESCRIPTION DES OPERATIONS :

Nature de l'opération (cocher la ou les mentions retenues) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> reproduction et repeuplement | <input type="checkbox"/> DCE |
| <input type="checkbox"/> mesures sanitaires | <input type="checkbox"/> Analyses radiologiques - métaux lourds |
| <input type="checkbox"/> pêche de sauvegarde | <input type="checkbox"/> inventaires piscicoles |
| <input type="checkbox"/> pêche scientifique | <input type="checkbox"/> autres : précisez |
| <input type="checkbox"/> points de déversement pêche de sauvegarde | |
| <input type="checkbox"/> déséquilibres biologiques | |
| <input type="checkbox"/> destruction | |

OBJECTIFS DE L'OPERATION :

LIEU(X) DE CAPTURE : Une carte au 1/25 000^{ème} localisant le(s) lieu(x) de capture sera obligatoirement jointe.

Communes	Cours d'eau concerné	Limite amont	Limite aval

DESTINATION DU POISSON :

- cours d'eau
- points de déversement
- autres :

TRANSPORT DES POISSONS VIVANTS :

- aucun transport
- description des modalités de transport et matériel utilisé (à joindre au dossier) :

Espèces de poissons concernées :

Nom scientifique	Nom commun

Ou

- toutes espèces piscicoles présentes sur le(s) site(s) concerné(s)

Classes d'âge :

- toutes
- à préciser : ...

L'espèce, le stade de développement, la quantité et la destination des spécimens capturés qui seront conservés à des fins d'étude doivent être précisés :

MATERIEL UTILISE ET PROTOCOLE POUR LA REALISATION DE L'OPERATION : la capture à l'électricité est subordonnée au respect des mesures édictées par l'arrêté du 2 février 1989 notamment avoir satisfait la vérification annuelle du matériel. [Accès Legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr),

Observations diverses :

Si vous n'êtes pas le détenteur du droit de pêche, il vous revient d'en obtenir l'autorisation.

Date de la demande :

NOM Prénom, signature :